

LES COMITES CONSULTATIFS

UN OUTIL POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR DE PLESSÉ.

La nouvelle équipe municipale porte un projet atypique et innovant de **gouvernance partagée**, proposant une nouvelle conception de la politique qui articule démocratie représentative et démocratie participative.

Pour que cette implication soit effective et pérenne, **toutes les Commissions Municipales seront ouvertes aux Plesséennes et Plesséens volontaires**, ces commissions devenant ainsi des **Comités Consultatifs**, chevilles ouvrières de notre nouveau mode de gouvernance.



Pour que cette implication soit effective et pérenne, **toutes les Commissions Municipales seront ouvertes aux Plesséennes et Plesséens volontaires**, ces commissions devenant ainsi des **Comités Consultatifs**, chevilles ouvrières de notre nouveau mode de gouvernance.

NOUS AVONS 2 TYPES DE COMITÉS CONSULTATIFS

les **COMITÉS PERMANENTS** traiteront les **affaires courantes** de la commune

les **GROUPES PROJET** concentreront leurs travaux sur le développement des **grands projets structurants** (plan vélo, cantine 100% bio et locale, maison bien-être et santé, tiers lieu, etc...)

PRINCIPES

Co-construction

En tant qu'usagers, nous sommes tous experts de nos vies et de notre village. Alors osons partager nos expériences et proposer nos idées et nos solutions. Collaborons et avançons sur tous les projets présents ou futurs concernant Plessé !

Citoyenneté

Liberté

Les Comités Consultatifs ont vocation à favoriser l'expression d'une parole libre. Chaque membre pourra émettre propositions et avis sur chacun des thèmes soumis à débat.

Neutralité

Proximité

Bienveillance

Parité

La parité n'est pas obligatoire mais elle est à favoriser !

Nous serons positifs, respectueux et bienveillants. Plutôt que d'opposer des idées même divergentes, nous les additionnerons et nous les développerons. Soyons conscients de la portée de nos paroles et de nos écrits, pensons à l'impact qu'auront nos propos et soignons nos mails comme nos comptes-rendus.

Égalité

Le principe d'égalité impose que la parole de chaque membre d'un Comité soit également considérée et prise en compte.

Indépendance

Fraternité

Les membres des Comités s'engagent volontairement à oeuvrer pour la commune, dans le respect des convictions de chacun.

Souci du bien commun

L'engagement dans un Comité Consultatif est nécessairement désintéressé et doit s'inscrire dans la recherche continue du bien commun.

COMPOSITION

LES COMITÉS CONSULTATIFS RASSEMBLENT ÉLUS ET HABITANTS.



Les Habitants VIP

Volontaires Investis à Plessé !

Les Plesséens impliqués dans un Comité Consultatif participent avec le désir de mettre leurs compétences et leur motivation au service de la commune.

On peut être VIP dès 14 ans.

Les élus

Les élus du conseil municipal se retrouvent tous dans un ou plusieurs Comités.

Chaque Comité sera animé par un binôme ou un trio composé d'un adjoint et d'un ou deux délégués.

IL Y A 8 COMITÉS PERMANENTS.

Administration Générale Et Gestion Des Ressources

Finances, personnel et administration générale, juridique, sécurité civile, service public, outils de communication, libération des données publiques

Vie Associative Et Citoyenne, Sport Et Culture

culture, vie associative, animation, sports et loisirs, éducation populaire

Cohésion Sociale, Emploi Et Solidarité

action sociale, logement social, formation et insertion professionnelle, égalité des droits, politique intergénérationnelle

Développement Economique, Tourisme Et Attractivité

développement économique, tourisme et promotion de la commune

Enfance Et Jeunesse

affaires scolaires, enfance et jeunesse

Santé Et Bien-être

action sanitaire, santé publique

Agriculture Et Alimentation Durables

politique agricole, environnement et biodiversité, restauration et alimentation locale et biologique

Cadre De Vie Et Transition Territoriale

urbanisme, voirie et travaux, équipements et patrimoine, accessibilité, eau et déchets, mobilité et transition énergétique



FONCTIONNEMENT

ORGANISATION



Les réunions sont mensuelles (sauf cas particulier) et les dates idéalement fixées pour l'année, afin de mieux anticiper l'organisation de chacun des membres.

Un Ordre du Jour, préparé par les adjoints et les délégués, est envoyé si possible une semaine avant la réunion et au plus tard 3 jours avant.

Un Compte-Rendu est rédigé et transmis à l'ensemble des membres du Comité, idéalement sous huitaine.

La Maire est destinataire des Ordres du Jour et des Comptes-Rendus de chaque Comité ; ils sont consultables par tous les élus.

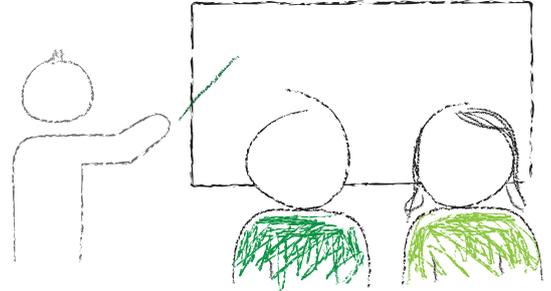
LES GROUPES PROJET SONT PILOTÉS PAR UN OU PLUSIEURS COMITÉS PERMANENTS EN FONCTION DES THÉMATIQUES CONCERNÉES.

ANIMATION

L'animation des réunions est assurée par les adjoints et les délégués. Les rapporteurs des Groupes Projet sont de préférence des VIP.

L'écoute active et la prise de parole sont encouragées pour mobiliser l'intelligence collective et permettre la participation de tous, avec équité et bienveillance.

L'objectif est une efficacité optimale pour une prise de décision sans objection.



VALIDATION

Les projets travaillés par les Comités seront présentés et débattus en Conseil Municipal. Ils sont soumis à délibération par le Conseil Municipal pour être mis en oeuvre.

CONFIDENTIALITÉ

Certaines données partagées lors des Comités, tels que documents, études, rapports, analyses, fichiers de données, etc., pourront être sensibles. En conséquence, chaque membre s'engage à respecter la plus stricte confidentialité.